



# Résidence Beauregard



LIVRET D'ACCUEIL

**La Direction est heureuse de vous accueillir au sein de la Résidence Beauregard.**

L'établissement attache une importance toute particulière au respect de l'Être Humain :

« Cultiver le respect de l'Humain pour la conservation des droits fondamentaux individuels de la personne âgée en matière de liberté, de sécurité, d'équité et de singularité, dans un esprit de convivialité et de partage. »

Votre installation à la Résidence Beauregard représente pour vous un changement de repères et de rythmes de vie que l'ensemble du personnel souhaite accompagner.

Ce livret d'accueil a pour but de vous familiariser avec le fonctionnement et l'organisation quotidienne. Le personnel de l'établissement vous apportera son aide pour les actes de la vie quotidienne qui vous semblent difficiles (toilettes, habillage, etc...). Il sera à votre écoute au quotidien.

**La direction et l'ensemble du personnel vous souhaite de passer un agréable séjour.**



VERNOUX-EN-VIVARAIS

## SOMMAIRE

p. 04	<b>A.</b>	<b>SITUATION GÉOGRAPHIQUE</b>	p. 12	<b>E.</b>	<b>DROITS ET RECOURS DES RÉSIDENTS</b>
p. 04	<b>B.</b>	<b>ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT</b>	E. 1		Mesure de votre satisfaction
	B. 1	Présentation	E. 2		Instances consultatives
	B. 2	Personnel et soins médicaux	E. 3		Secret médical et professionnel
	B. 3	Conditions d'admission	E. 4		Loi informatique et libertés
	B. 4	Frais de séjour	E. 5		Droit à l'image
p. 07	<b>C.</b>	<b>PROJET DE VIE ET ACTIVITÉS</b>	E. 6		Directives anticipées et personnes de confiance
	C. 1	Projet de vie	E. 7		Protection juridique des majeurs protégés
	C. 2	Activités distrayantes et thérapeutiques			
p. 08	<b>D.</b>	<b>VIE QUOTIDIENNE</b>	p. 14	<b>F.</b>	<b>CHARTRE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE</b>
	D. 1	Hébergement			
	D. 2	Téléphone	p. 15	<b>G.</b>	<b>CHARTRE DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE</b>
	D. 3	Télévision et accès à internet			
	D. 4	Repas	p. 15	<b>H.</b>	<b>VOS REMARQUES</b>
	D. 5	Linge et entretien			
	D. 6	Visites et sorties			
	D. 7	Courrier			
	D. 8	Culte			
	D. 9	Coiffeur, esthéticienne, pédicure, kinésithérapeute			
	D. 10	Sécurité, objets de valeur et argent			
	D. 11	Citoyenneté			



## A. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La Résidence Beauregard se situe sur la commune de Vernoux en Vivarais, à 30 kms de Valence, en direction du Puy, à 565 m d'altitude. Elle se situe tout près du centre du village de Vernoux en Vivarais.



## B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

### B. 1 Présentation

Créée en 1866, la Résidence Beauregard comprend 110 lits d'E.H.P.A.D composés de 90 chambres à 1 lit, et 10 à 2 lits, répartis en 5 services :

#### Les Pommiers

23 chambres dont 2 à 2 lits

#### Les Marronniers

24 chambres dont 2 à 2 lits

#### Les Abricotiers

25 chambres dont 2 à 2 lits

#### Le Tilleul

15 chambres dont 4 à 2 lits

#### Les Cerisiers (Unité d'Hébergement Renforcée)

13 chambres individuelles

Chacun des étages dispose de différents salons où vous pouvez rencontrer les autres résidents, vous reposer ou recevoir vos proches.

L'accueil administratif est situé dans le hall de l'entrée principale. Il est ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Au sous-sol se situent les services logistiques, techniques et pharmacie.

Un parc aménagé est à votre disposition au sein de la résidence. Il se compose d'une pergola où vous pourrez profiter des beaux jours, d'un parcours de santé et d'un jardin. Ce parc est en accès libre afin de permettre aux résidents et aux familles d'en bénéficier.

## B. 2 Personnel et soins médicaux

Pour vous accompagner au quotidien différents professionnels sont présents et se relaient :

---

**Equipe administrative et logistique** : Le personnel de l'accueil et des services administratifs contribue à la bonne marche de l'établissement, de même que le personnel des services logistiques (restauration, blanchisserie, service technique).

---

**Une équipe hôtelière** assure le bio nettoyage des locaux.

---

**Un animateur** est présent pour vous proposer des activités distractives.

---

**Equipe paramédicale** :

**Une cadre de santé** gère l'ensemble des équipes de soins. Elle est à votre disposition pour toutes questions ou réclamations concernant l'organisation des soins.

**Une équipe infirmière** est présente 24/24h.

**Une équipe d'aides-soignantes, d'aides médico-psychologique (AMP) et d'agents de services hospitaliers (ASHQ)** assurent les soins d'hygiène et de confort 24/24h.

**Une équipe de rééducation** avec un temps de kinésithérapie et d'ergothérapie [conseil en matière d'ergonomie] sont présents pour vous aider à maintenir votre autonomie ou la retrouver.

**Une psychologue** assure écoute et soutien psychologique pour les résidents qui le souhaitent ainsi que leur famille.

**Une diététicienne** est présente un jour par semaine. Sa mission est de mettre au point des menus variés prenant en compte les besoins vitaux en vitamines, minéraux, protéines, glucides, lipides,...

---

**Equipe médicale** composée d'un **médecin coordonnateur** à temps partiel et des **médecins libéraux** installés sur la commune de Vernoux et ses alentours, assurent votre prise en charge. Le résident exerce son libre choix de son médecin traitant.

**Le médecin coordonnateur** assure l'articulation entre l'équipe soignante et les médecins traitant. Il mesure avec le cadre de santé également l'autonomie des résidents permettant d'établir le Groupe Iso Ressources (GIR) de chacun.

**Une pharmacienne** et une préparatrice gèrent l'approvisionnement et la préparation des médicaments.





### B. 3 Conditions d'admission

Le dossier d'inscription composé d'une partie administrative et d'une partie médicale doit être rempli directement sur la plateforme Internet intitulée « ViaTrajectoire », commune à tous les établissements. En cas de difficultés, vous pouvez prendre contact avec le service administratif de l'établissement qui pourra vous guider.

Une commission d'admission se réunit 1 fois par mois. Si un avis favorable est émis, votre demande sera inscrite sur liste d'attente en attendant d'avoir le plaisir de vous accueillir.

Afin de favoriser votre adaptation, nous vous demandons de prendre contact avec Mme le Cadre de Santé pour une visite de l'établissement.

A votre entrée, les documents suivants vous seront remis :

- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement

Vous serez accueilli par un soignant qui aura le plaisir de vous accompagner pour :

- La présentation des locaux et le fonctionnement du service
- L'inventaire de vos effets personnels
- Le recueil de vos habitudes de vie
- La nomination d'une personne de confiance (si vous le souhaitez)
- Vos souhaits en cas de décès (cf directives anticipées)

Cet agent sera présent les premiers jours de votre arrivée dans la mesure du possible. Vous pourrez l'interpeller pour toutes interrogations.

Après un temps d'adaptation, il vous sera proposé une rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire de la résidence et en présence de votre famille si vous le souhaitez, afin d'établir votre projet personnalisé. Celui-ci reprendra vos souhaits et attentes, mais aussi les difficultés que vous pourrez rencontrer au quotidien.

### B. 4 Frais de séjour

Les tarifs annexés, comprennent :

- Tarif Hébergement fixé par le Conseil Départemental de l'Ardèche. Le résident peut bénéficier, sous certaines conditions, de différentes aides (APL, Aide sociale).
- Tarif Dépendance fixé annuellement par le Conseil Départemental de l'Ardèche. Ce tarif varie en fonction du niveau de dépendance de chacun.
- Coût du marquage du linge
- Coût des repas accompagnants
- Coût de l'abonnement téléphonique

## C. PROJET DE VIE ET ACTIVITÉS



### C. 1 Projet personnalisé

Le projet personnalisé concilie au mieux la vie en collectivité et le désir légitime d'indépendance en accueillant de façon personnalisée chaque personne âgée et ses proches. La résidence Beauregard s'efforce de respecter au mieux votre rythme de vie.

La direction et le personnel de la Résidence s'engagent à respecter vos convictions, à rester vigilants quant à votre état de santé physique et psychique.

### C. 2 Activités distractives et thérapeutiques

L'animation qui est mise en place se veut distrayante et variée.

Une animatrice vous propose des activités, telles que jeux de cartes, chorale, activité mémoire, activité manuelle, groupe de patois, pétanque, sortie au marché, gym douce, sorties extérieures, rencontres inter établissement, intergénérationnelles.

Des goûters thématiques sont proposés : goûter crêpes, goûter de saison (glaces....).

Un journal hebdomadaire « L'Echo de Beauregard », vous informe sur la vie et les principales activités de la Résidence.



Le planning des animations est inscrit dans ce journal et affiché mensuellement. N'hésitez pas à faire part de vos souhaits en termes d'activités à votre animatrice et au personnel soignant.

Une bibliothèque est à votre disposition au service « Les Abricotiers », l'animatrice vous y conduira, sur votre demande.

Des tablettes sont à votre disposition. Vous pouvez y consulter la presse nationale et régionale. N'hésitez pas à les demander à l'animatrice. Le Dauphiné libéré et l'Hebdo de l'Ardèche sont à votre disposition également dans le hall d'entrée.

Sachez enfin que de nombreux bénévoles sont là pour vous (aumônerie, lecture...). Ils sont identifiés par leur badge. Vous trouverez la liste jointe en annexe.



## D. VIE QUOTIDIENNE



### D. 1 Hébergement

Votre chambre est un lieu privé. Elle peut être individuelle ou double, avec salle de bains et WC. Vous avez la possibilité de personnaliser votre lieu de vie en apportant un petit meuble et vos objets personnels (commode, fauteuil, cadre, photos ...) dans le respect de la réglementation et des normes de sécurité.

La clef de votre chambre peut vous être remise sur votre demande.

### D. 2 Téléphone

Chaque chambre dispose d'un téléphone. Le branchement de votre ligne sera effectué à votre demande auprès de l'accueil. Un contrat téléphonique



vous sera remis. Dans ce cas, vous devrez vous acquitter d'un abonnement téléphonique (voir fiche tarifs en annexe). Les communications sont gratuites et illimitées (sauf N° spéciaux et internationaux).

#### Pour téléphoner à l'extérieur :

- Composer le 0
- Attendre la tonalité qui indique la prise de ligne
- Composer le numéro que vous souhaitez appeler.
- Si vous souhaitez téléphoner à l'accueil : décrocher
- et faites le 5031.

### D. 3 Télévision et accès à Internet

La télévision n'est pas fournie par l'établissement. Des bornes Wifi couvre l'ensemble de l'établissement pour vos accès à Internet.



Chambre double



## D. 4 Repas

### **Le petit déjeuner**

Il est servi en chambre ou en salle à manger à partir de 7h15. Il peut notamment être composé d'une boisson chaude, d'un jus de fruits et de tartines. Des viennoiseries sont offertes les dimanches et jours fériés. N'hésitez pas à indiquer vos préférences lors du service.

### **Le déjeuner**

Il est servi en salle à manger de votre étage à partir de 11h45. Vous pouvez prendre connaissance des menus en vous reportant au journal de l'établissement « L'écho de Beauregard » qui vous est distribué chaque vendredi.

La préparation des repas est réalisée au sein même de la Résidence par l'équipe restauration. Ils sont composés d'une entrée, d'un plat chaud, d'un fromage et d'un dessert.

### **Collation**

Entre 15h30 et 16h15, le personnel soignant vous offre une **collation** (boisson, gâteaux). Pour les visiteurs, un distributeur de boissons est à leur disposition dans le hall d'entrée de la Résidence.

### **Le dîner**

Il est servi dans votre service à partir de 18h00.



Si votre médecin vous a prescrit un régime particulier, les plats qui vous seront servis, seront préparés en conséquence.

Toute absence à l'un des repas doit être signalée la veille au personnel du service.

**Vous avez la possibilité d'inviter vos proches (2 pers maxi) à partager votre repas.** Pour cela, prévenir le secrétariat 48 heures à l'avance (cf fiche tarifs des prestations).

**Une commission de menu**, occasionnellement ouverte aux résidents, vous permet d'exprimer vos souhaits et remarques.



## D. 5 Le linge et entretien

Le linge hôtelier est fourni et entretenu.

Vos vêtements personnels doivent être obligatoirement marqués. La résidence assure le marquage moyennant une participation. (fiche tarifs en annexe).

Si le linge est lavé par l'établissement, nous vous demandons de ne pas apporter des vêtements textiles délicats (pure laine, thermolactyl, satin, soie, cachemire...). En cas de présence de ces derniers, l'établissement ne prendra pas en charge leur lavage. La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de perte.

Si la famille souhaite laver le linge, celui-ci doit être récupéré dans la chambre 3 fois par semaine, au minimum. En cas d'infection signalée, l'établissement prendra en charge l'entretien du linge.

Au cours du séjour, le linge apporté par la famille doit être remis au personnel pour la mise à jour de la fiche trousseau et le marquage.

L'entretien de votre chambre est assuré du Lundi au Vendredi par les agents du service hôtelier.

Les petites réparations sont assurées par le service technique.

N'hésitez pas à prévenir l'accueil de tout dysfonctionnement.

## D. 6 Visites et sorties

Il n'y a pas d'horaire de visite au sein de la résidence. Cependant, les visites sont déconseillées avant 11h00 en raison des soins effectués le matin et de l'entretien des locaux.

Sauf contre-indication médicale, vous êtes libre dans vos sorties et absences, merci d'avertir le personnel soignant afin d'éviter toute inquiétude.

Vous avez la possibilité de vous absenter jusqu'à 5 semaines par an. Dans ce cas, un tarif réduit sera appliqué durant votre absence.

## D. 7 Courrier

Dans la matinée, votre courrier est à votre disposition à l'accueil ou distribué dans votre chambre par l'animatrice.

Vous pouvez remettre à l'accueil votre courrier pour expédition, après l'avoir affranchi, du lundi au vendredi.



## D. 8 Culte

Chaque résident est libre de participer aux activités religieuses de son choix dans le respect de chacun. Une messe est célébrée le mercredi et le culte le vendredi, tous les 15 jours en fin d'après-midi à la salle culturelle située au service «Les Marronniers».

## D. 9 Coiffeur, esthéticienne, pédicure, kinésithérapeute

**Une coiffeuse** intervient 1 fois par semaine au service « Les Marronniers » de la résidence. La prise de rendez-vous se fait auprès de l'accueil (fiche tarifs en annexe).

**Une esthéticienne** peut être présente sur rendez-vous (fiche tarifs en annexe).

**Une pédicure** propose ses services toutes les 5 semaines (fiche tarifs en annexe).

## D. 10 Sécurité, objets de valeur et argent

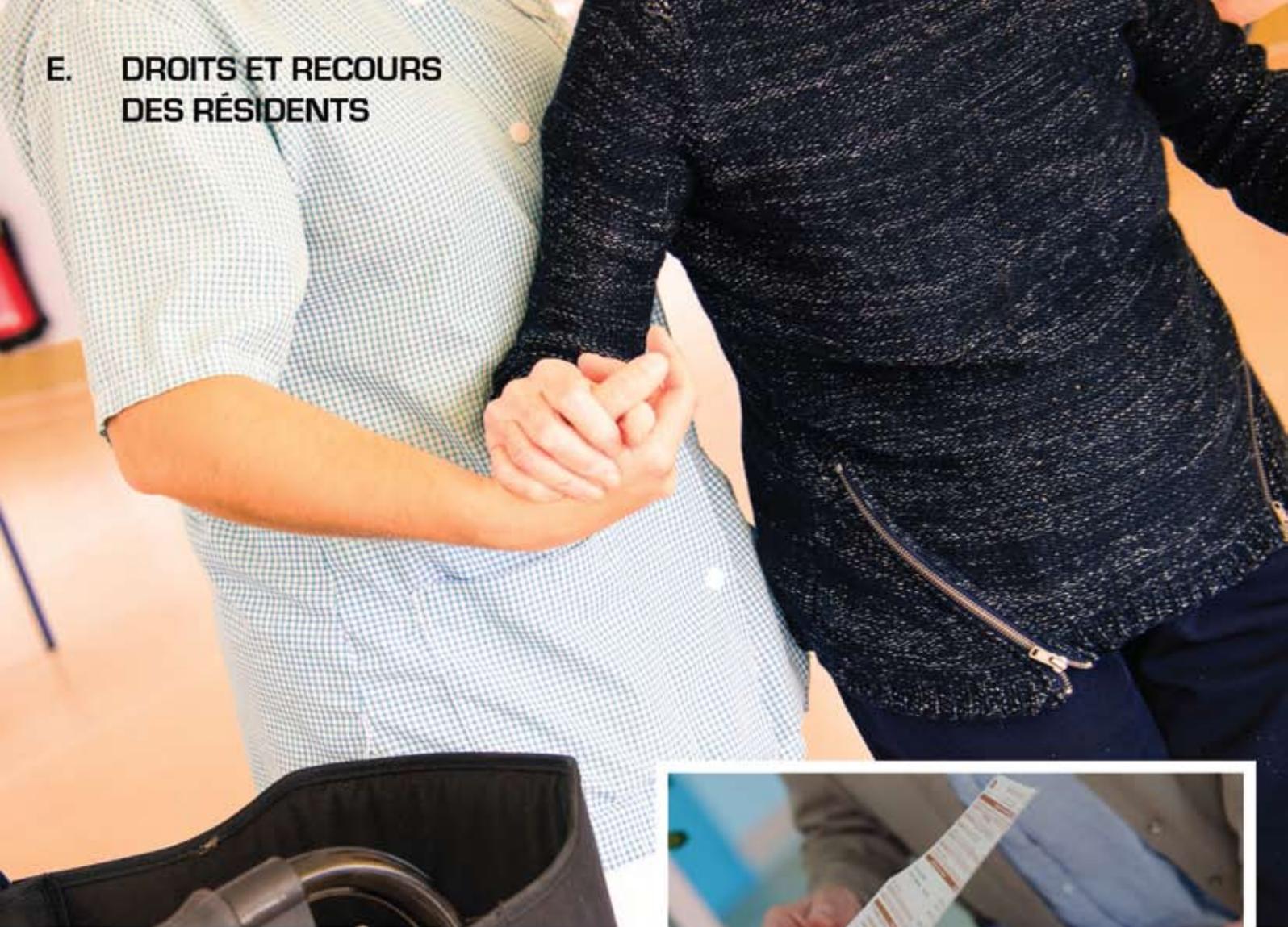
Toutes les normes de sécurité en vigueur sont respectées dans la Résidence. Nous vous recommandons de prendre connaissance des consignes dans le règlement de fonctionnement. Chaque chambre est équipée d'un détecteur de fumée relié à une centrale incendie et le personnel suit annuellement une formation spécialisée.

Un inventaire complet de vos effets sera effectué à l'entrée. Il vous est demandé d'identifier vos lunettes, prothèses auditives. Il vous est vivement conseillé de conserver avec vous peu d'argent, aucun objet précieux ou bijoux de valeur. L'établissement ne pourra être tenu responsable de vos biens ou objets de valeurs.

## D. 11 Citoyenneté

La résidence facilitera l'exercice de votre citoyenneté, dans la mesure du possible

## E. DROITS ET RECOURS DES RÉSIDENTS



### E. 1 Mesure de votre satisfaction

Désireux d'améliorer les prestations offertes, l'établissement prend en considération votre avis et vos suggestions. Pour cela, vous pouvez :

- Contacter la direction ou le Cadre de Santé sur rendez vous ou par écrit.
- Contacter les membres du Conseil de la Vie Sociale dont les coordonnées figurent sur le panneau d'affichage de chaque service
- Remplir le questionnaire de satisfaction annuel
- Recourir à une personne qualifiée (liste figurant sur le panneau d'affichage de chaque service)

### E. 2 Instances consultatives

**Le conseil de la vie sociale** donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la résidence.

Il comprend des membres de l'établissement, des représentants de résidents et de familles. Il se réunit 1 fois par trimestre.



### E. 3 Secret médical et professionnel

L'établissement s'engage à respecter la **confidentialité** de vos informations médicales et toutes autres informations que les professionnels sont amenés à connaître.

Vous pouvez demander à consulter **votre dossier médical** (ou certaines pièces qui y sont conservées) en adressant votre demande à la Direction de l'établissement par écrit.

### E. 4 Loi informatique et libertés

Les données vous concernant font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par loi du 06 Janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## E. 5 Droit à l'image

Lors de votre entrée, il vous sera demandé une autorisation d'exploitation de votre image (utilisation dans le cadre de l'informatisation du dossier patient, publication dans une revue, ouvrage ou journal, présentation au public lors d'une exposition).

## E. 6 Personne de confiance et directives anticipées

Lors de votre entrée dans l'établissement, il vous sera proposé de désigner **une personne de confiance** qui a pour fonction de vous accompagner et de vous représenter tout au long de votre séjour.

**Les directives anticipées** sont l'expression de votre volonté concernant votre fin de vie (cf Article L.1111-11 du Code de la Santé Publique, Loi du 22 avril 2005 et Décret du 06 février 2006).

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, en présence d'un médecin, rédiger des directives anticipées pour le cas où en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté (limitation ou arrêt de traitement, acharnement thérapeutique...).

Elles seront préalablement consultées avant chaque décision médicale, et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez-vous rapprocher de votre médecin traitant.

## E. 7 Protection juridique des majeurs protégés

Si vous n'êtes pas en mesure d'assurer la gestion de vos biens, il est nécessaire que vous soyez représenté ou assisté afin de sauvegarder vos intérêts. Un juge des tutelles peut dans ce cas décider sur demande du médecin ou de votre famille, une mesure de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) à même de répondre à votre situation.

L'agent chargé de la gestion des séjours vous donnera toutes les informations nécessaires à ce sujet.



## F. CHARTE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

### Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.

### Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.

### Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.

### Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre-choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.

### Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.

### Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.

### Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.

### Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.

### Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.

### Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.

### Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

### Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

## G. CHARTE DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

### Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

### Cadre de vie

Toute personne âgée en situation d'handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie – domicile personnel ou collectif – adapté à ses attentes et à ses besoins.

### Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

### Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

### Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

### Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités

### Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

### Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

### Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

### Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

### Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

### La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multi pluridisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

### Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

### L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

ILS SOUTIENNENT L'ETABLISSEMENT  
ET NOUS LES REMERCIONS



### DEPLACEMENT A DOMICILE

Contrôle de la vue  
Equipement optique et solaire  
Systèmes grossissants  
Piles auditives et Produits d'entretien

Tél: 04.75.61.74.48

15, Rue Simon Vialet  
07240 Vernoux en Vivarais



**COPAS**  
*Ascenseurs*

[www.copas-ascenseurs.fr](http://www.copas-ascenseurs.fr)

INSTALLATION • MAINTENANCE • MISE EN CONFORMITÉ

- **ASCENSEURS - MONTE-CHARGE**  
ascenseurs@copas.fr
- **ÉLÉVATEURS - MONTE-ESCALIERS**  
accessibilite@copas.fr



700, rue André Malraux  
07500 GUILHERAND-GRANGES  
Tél. 04 75 44 73 11



**SARL BATHAIL  
YVES & FILS**

**Maçonnerie  
Charpente  
Couverture  
Terrassement VRD  
Neuf et rénovation**

Le Clozel 07240 VERNOUX-EN-VIVARAIS

Tél. : 04 75 58 12 17

Fax : 04 75 58 08 63

sarlbathailvernoux@orange.fr



**VALOU**

**COIFFEUSE A DOMICILE**

**06 84 25 24 22**

COUPES, COULEURS, PERMANENTES, MÈCHES ...



**SELECT'FRUITS**

FRUITS et LEGUMES

10 rue de la République 07160 Le Cheylard

Tél: 04 75 29 04 05

Fax : 04 75 29 24 24



**Nouveau  
ramonage**

**Votre distributeur  
de proximité**

SECTEURS 07 - 42 - 43 : CARBURANTS,  
COMBUSTIBLES, NETTOYAGE DE CUVE...



Z.A de Leygat - 43190 TENCE

Tél. 04 71 59 82 83

Fax 04 71 59 51 14

croccarburantscombustibles@orange.fr

[www.3ccombustible.fr](http://www.3ccombustible.fr)

**SERILLON  
BOISSONS**

07240 CHALENCON

Nous assurons la livraison de boissons alcoolisées ou sans alcool auprès des particuliers mais également auprès des professionnels tels que les restaurants, bars et hôtels.

Découvrez un grand choix de vins, bières et toutes boissons que nous livrons directement à votre domicile ou dans votre entreprise. Serillon Frères est spécialisé en négoce de boissons spiritueuses et alcoolisées.

Notre entreprise assure la livraison rapide de vos boissons et vous fait bénéficier de tarifs préférentiels selon la quantité à livrer.

**04 75 58 10 96**

[serillon.boissons@outlook.fr](mailto:serillon.boissons@outlook.fr)

**H. VOS REMARQUES**



A series of horizontal dotted lines for writing.





8 RUE DE L'HÔPITAL  
07240 VERNOUX-EN-VIVARAIS

04 75 58 11 43

[ehpad@beauregard-residence.fr](mailto:ehpad@beauregard-residence.fr)